



*Liberté • Égalité • Fraternité*  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

LOIR-ET-CHER

RECUEIL DES ACTES  
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL  
N°41-2017-09-006

PUBLIÉ LE 8 SEPTEMBRE 2017

# Sommaire

## **ARS CENTRE**

41-2017-09-01-011 - Décision portant délégation de signature n° 2017-DG-DS41-0002 portant modification de la décision n° 2017-Dg-DS41-0001 en date du 1er juin 2016 (6 pages)

Page 3

## **DDCSPP**

41-2017-09-06-003 - Subdélégation de signature au sein de la direction départementale de la cohésion sociale et de la protection des populations de Loir-et-Cher pour l'ordonnancement secondaire des recettes et des dépenses du budget de l'Etat (4 pages)

Page 10

41-2017-09-06-002 - Subdélégation de signature au sein de la direction départementale de la cohésion sociale et de la protection des populations de Loir-et-Cher, en matière d'administration générale (4 pages)

Page 15

ARS CENTRE

41-2017-09-01-011

Décision portant délégation de signature n°  
2017-DG-DS41-0002 portant modification de la décision  
n° 2017-Dg-DS41-0001 en date du 1er juin 2016

**DECISION PORTANT DELEGATION DE SIGNATURE  
N°2017-DG-DS41-0002**

**Portant modification de la décision N°2017-DG-DS41-0001  
en date du 1<sup>er</sup> juin 2016**

**La directrice générale de l'agence régionale de santé Centre-Val de Loire,**

Vu le code de la santé publique, notamment l'article L-1432-2,

Vu le code de l'action sociale et des familles,

Vu le code de la sécurité sociale,

Vu le code du travail,

Vu le code de la défense,

Vu le décret n° 97-34 du 15 janvier 1977 relatif à la déconcentration des décisions administratives individuelles modifié,

Vu le décret n° 2010-336 du 31 mars 2010 portant création des agences régionales de santé,

Vu le décret du 17 mars 2016 portant nomination de Madame Anne BOUYGARD, directrice générale de l'agence régionale de santé Centre-Val de Loire à compter du 4 avril 2016 ;

Vu la décision portant nomination de l'équipe de direction de l'ARS Centre-Val de Loire N°2017-DG-DS-0005 en date du 1<sup>er</sup> septembre 2017,

Vu l'arrêté ministériel MTS-0000074820 en date du 24 juillet 2017 portant changement d'affectation de Monsieur Éric VAN WASSENHOVE, à la délégation départementale du Loir-et-Cher à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2017.

**DECIDE**

**Article 1<sup>er</sup>** : La décision est arrêtée comme suit :

Délégation de signature est donnée à Monsieur Éric VAN WASSENHOVE en tant que délégué départemental de l'agence régionale de santé Centre-Val de Loire pour le département de Loir-et-Cher à l'effet de signer les actes et décisions relatives à l'exercice des

missions du directeur général de l'ARS Centre-Val de Loire telles que fixées à l'article L 1432-2 du Code de la santé publique et précisées dans l'annexe 1.

**Article 2** : En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Éric VAN WASSENHOVE, la délégation de signature qui lui est accordée par l'article 1<sup>er</sup> sera exercée par Madame Christelle FUCHE, ingénieur du génie sanitaire et responsable du pôle de la santé publique et environnementale.

**Article 3** : En cas d'absence de Monsieur Éric VAN WASSENHOVE, de Madame Christelle FUCHE, la délégation de signature sera exercée par Madame Nathalie TURPIN, Inspectrice principale de l'action sanitaire et sociale et responsable du pôle de l'offre sanitaire et médico-sociale.

**Article 4** : En cas d'absence de Monsieur Éric VAN WASSENHOVE, de Madame Christelle FUCHE et de Madame Nathalie TURPIN, la délégation de signature sera exercée par Monsieur Christophe CHAUVREAU, ingénieur principal d'études sanitaires.

**Article 5** : En cas d'absence de Monsieur Éric VAN WASSENHOVE, de Madame Christelle FUCHE, de Madame Nathalie TURPIN et de Monsieur Christophe CHAUVREAU, la délégation de signature sera exercée par Monsieur Nicodème BEAUDIER et Madame Hélène CONS, inspecteurs de l'action sanitaire et sociale, pour les domaines de l'organisation sanitaire et médico-sociale, Madame Agnès QUATREHOMME pour le domaine de l'organisation de l'offre ambulatoire et gestion des professionnels de santé ainsi que Madame Angèle RABILLER pour le secteur des personnes handicapées.

**Article 6** : La présente décision sera publiée au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Centre-Val de Loire et du département de Loir-et-Cher.

Fait à Orléans, le 1<sup>er</sup> septembre 2017

La directrice générale de l'Agence  
régionale de santé Centre-Val de Loire,



Anne BOUYGARD

**Annexe 1 : liste des actes et décisions pour lesquelles une délégation de signature est donnée au délégué territorial de l'Agence régionale de santé du Centre-Val de Loire**

Domaines / Missions	Actes et décisions
<b>Domaines transversaux</b>	
Instances de l'ARS	Courriers relatifs au secrétariat de la conférence de territoire Publication au recueil des actes administratifs des décisions en relevant
Fonctionnement de la délégation territoriale	Correspondances et opérations de gestion courantes Gestion des plaintes : réception et délivrance de l'accusé de réception et actes d'instruction Conventions avec les établissements, relatives aux protocoles de signalement des situations de maltraitance
<b>Veille et sécurité sanitaires</b>	
Veille, sécurité et polices sanitaires	Information sans délai du préfet de tout évènement sanitaire présentant un risque pour la santé Déclaration d'activité de pratiques de tatouage par effraction cutanée et perçage corporel Autorisation de transport de stupéfiants et/ou de substances psychotropes (conformément à l'article 75 de la convention de l'accord de Schengen)
Santé environnementale	Désignation des hydrogéologues agréés
Prévention et Promotion de la santé	Injonction thérapeutique : établissement des listes de médecins relais, réception des demandes d'injonction du parquet et renvoi des usagers vers les médecins relais
<b>Prévention et promotion de la santé</b>	
Allocation de ressources	Tarification des centres de soins, d'accompagnement et de prévention en addictologie, des appartements de coordination thérapeutique, des lits halte soins santé, des centres locaux antituberculeux, des centres de vaccination et des centres d'information, de dépistage et de diagnostic des infections sexuellement transmissibles
<b>Offre de soins et gestion du risque</b>	
Fonctionnement des établissements publics de santé	Modification de la composition des conseils de surveillance Modification de la composition de la commission d'activité libérale Composition des Commissions des relations avec les usagers et de la qualité de la prise en charge Décision fixant la liste des médecins autorisés à intervenir à l'hôpital local Décision nommant le médecin responsable de la coordination des activités médicales de l'organisation de la permanence médicale de jour comme de nuit et de la mise en œuvre de l'évaluation des soins à l'hôpital local Autorisation d'exercer une activité libérale par un praticien hospitalier Autorisation temporaire d'exercer en qualité d'aides soignants ou infirmiers pour les étudiants en médecine Tutelle et contrôle de légalité sur les actes

Allocation de ressources	Arrêtés fixant les recettes d'Assurance maladie pour les autres établissements que ceux figurant à l'annexe 2. Courriers d'accompagnement de ces arrêtés aux établissements, documents explicatifs des mesures prises. Notification des tarifs journaliers de prestations aux établissements publics de santé
Transports sanitaires	Validation des tableaux de garde ambulancière
Démographie médicale	Signature des contrats d'aide à l'installation pour les médecins libéraux prévus dans le cadre de la convention médicale (CAIM, COSCOM, COTRAM, CSTM)
<b>Offre médico-sociale</b>	
Autorisations	Transmission au gestionnaire de la CARSAT et à la CPAM du PV de la visite de conformité lorsque l'avis est favorable Courrier d'autorisation de mise en fonctionnement des établissements social et médico-social (ESMS) suite à avis favorable de la visite de conformité
Allocation de ressources	Décisions relatives aux dépenses autorisées des établissements et services dans le cadre de la procédure contradictoire Arrêtés de tarification pour les établissements et services relevant d'un financement de l'assurance maladie ou d'un financement de l'Etat Contrôle et approbation des documents budgétaires Affectation des résultats constatés au compte administratif
<b>Décisions individuelles</b>	
Personnels de direction des établissements publics	Evaluation des personnels de direction des établissements publics autres que ceux figurant à l'annexe 2 Octroi des autorisations d'absence et des congés des personnels de direction des établissements publics Désignation des directeurs intérimaires pour les établissements publics autres que ceux figurant à l'annexe 2
Professions de santé	Inscription sur la liste des sociétés civiles professionnelles d'auxiliaires médicaux Agrément des sociétés d'exercice libéral Autorisation de remplacement d'un infirmier libéral Enregistrement des diplômes et délivrance d'attestation d'enregistrement Délivrance d'attestation de reconnaissance de diplôme étranger Agrément des personnes effectuant des transports sanitaires Autorisation de mise en service des véhicules affectés aux transports sanitaires Tout contrat avec les transports sanitaires (CAQS...) Ouverture de l'examen pour l'obtention du certificat de capacité pour effectuer les prélèvements sanguins Transports de corps, gestion des certificats de décès Composition du conseil technique des Instituts de Formation d'Aides-soignants Autorisation d'un infirmier à exercer sur un lieu secondaire
Comité médical des praticiens	Arrêté fixant la composition du comité médical consultatif Mise en congés de longue maladie ou de longue durée des

	praticiens hospitaliers exerçant à temps plein ou à temps partiel Autorisation de l'exercice de ces praticiens à mi-temps pour des raisons thérapeutiques
--	-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

— ARS du Centre-Val de Loire  
— Cité Coligny – 131 rue du faubourg Bannier – BP 74409 – 45044 Orléans Cedex 1  
— Secrétariat de Direction : 02 38 77 47 83 / Fax : 02 38 54 46 03

## Annexe 2 : Etablissements de santé visés par les exceptions énoncées en annexe 1

Département du Loir-et-Cher	Centre hospitalier à Blois Centre hospitalier à Romorantin Centre hospitalier à Vendôme
-----------------------------	-----------------------------------------------------------------------------------------------

# DDCSPP

41-2017-09-06-003

Subdélégation de signature au sein de la direction départementale de la cohésion sociale et de la protection des populations de Loir-et-Cher pour l'ordonnancement secondaire des recettes et des dépenses du budget de l'Etat



Liberté • Égalité • Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE LOIR-ET-CHER

*Direction départementale de  
la cohésion sociale et de la  
protection des populations*

N° 41-2017-09-

## ARRÊTÉ

**Objet : Subdélégation de signature au sein de la direction départementale de la cohésion sociale et de la protection des populations de Loir-et-Cher pour l'ordonnancement secondaire des recettes et des dépenses du budget de l'État.**

La directrice départementale de la cohésion sociale et de la protection des populations de Loir-et-Cher,

Vu la loi organique n° 2001-692 du 1<sup>er</sup> août 2001 relative aux lois de finances ;

Vu le décret n° 97-34 du 15 janvier 1997 modifié relatif à la déconcentration des décisions administratives individuelles ;

Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié, relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et les départements ;

Vu le décret 2006-975 du 1<sup>er</sup> août 2006 portant code des marchés publics ;

Vu le décret n° 2009-1484 du 3 décembre 2009 relatif aux directions départementales ;

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

Vu le décret du 3 novembre 2016 nommant M. Jean-Pierre Condemine préfet de Loir-et-Cher, à compter du 21 novembre 2016 ;

Vu l'arrêté du Premier ministre du 21 mars 2017 nommant Mme Christine Guérin, inspectrice en chef de la santé publique vétérinaire, directrice départementale de la cohésion sociale et de la protection des populations de Loir-et-Cher ;

Vu l'arrêté préfectoral du 10 juillet 2015 portant organisation de la direction départementale de la cohésion sociale et de la protection des populations de Loir-et-Cher ;

Vu l'arrêté préfectoral n°41-2017-06-26-008 du 26 juin 2017 portant délégation de signature à Mme Christine Guérin directrice départementale de la cohésion sociale et de la protection des populations de Loir-et-Cher, en matière d'administration générale

Vu l'arrêté préfectoral n°41-2017-06-26-009 du 26 juin 2017 portant délégation de signature à Mme Christine Guérin, directrice départementale de la cohésion sociale et de la protection des populations de Loir-et-Cher, pour l'ordonnancement secondaire des recettes et des dépenses du budget de l'État ;

Vu l'arrêté préfectoral n°41-2017-07-03-004 du 3 juillet 2017 portant subdélégation de signature au sein de la direction départementale de la cohésion sociale et de la protection des populations de Loir-et-Cher, pour l'ordonnancement secondaire des recettes et des dépenses du budget de l'État ;

ARRETE :

**Article 1** - En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Christine Guérin, directrice départementale de la cohésion sociale et de la protection des populations de Loir-et-Cher, subdélégation de signature sur l'ensemble des domaines financiers couverts par l'arrêté préfectoral n°41-2017-06-26-009 du 26 juin 2017 est conférée à

- Mme Alix Barboux, directrice départementale adjointe, sous directrice de la cohésion sociale ;

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Christine Guérin et de Mme Alix Barboux, subdélégation de signature sur l'ensemble des domaines financiers couverts par l'arrêté préfectoral n°41-2017-06-26-009 du 26 juin 2017 est conférée à

- M. Francis Allié, sous-directeur de la protection des populations ;

**Article 2** - Mme Agnès Weck, secrétaire générale de la direction départementale de la cohésion sociale et de la protection des populations de Loir-et-Cher, est bénéficiaire d'une subdélégation permanente de signature pour l'ordonnancement secondaire des recettes et des dépenses du budget de l'État sur les titres 2, 3, 5 et 6 du budget de l'État, pour le budget opérationnel de programmes 333 (BOP) cité dans l'arrêté préfectoral n°41-2017-06-26-009 du 26 juin 2017.

**Article 3** - S'agissant des sujets relatifs à la protection des populations, M. Francis Allié, sous-directeur de la protection des populations, est bénéficiaire d'une subdélégation de signature permanente pour l'ordonnancement secondaire des recettes et des dépenses du budget de l'État sur les titres 3 et 6 des BOP régionaux 134 et 206 énumérés dans l'arrêté préfectoral n°41-2017-06-26-009 du 26 juin 2017.

Subdélégations permanentes de signatures sont attribuées à :

- M. Alain Houchot, chef du service sécurité des productions agricoles et abattage, pour l'ordonnancement secondaire des recettes et des dépenses du budget de l'État sur les titres 3 et 6 du BOP régional 206 ;

- Mme Viviane Mariau, chef du service sécurité et protection économique des consommateurs, pour l'ordonnancement secondaire des recettes et des dépenses du budget de l'État sur les titres 3 et 6 des BOP régionaux 134 et 206 ;

Subdélégations en cas d'absence ou d'empêchement sont attribuées à :

- Mme Isabelle-Sophie Taupin, chef de service adjoint, chargée des abattoirs au sein du service sécurité des productions agricoles et abattage, en cas d'absence ou d'empêchement de M. Alain Houchot, pour l'ordonnancement secondaire des recettes et des dépenses du budget de l'État sur les titres 3 et 6 du BOP régional 206,

**Article 4** - S'agissant des sujets relatifs à la cohésion sociale,

Subdélégation permanente de signature est attribuée à :

- Mme Manon Sergeant, responsable de l'unité hébergement du service solidarité, hébergement et logement pour l'ordonnancement secondaire des recettes et des dépenses du

budget de l'État sur les titres 3 et 6 des BOP régionaux 104, 135, 157, 177, 303, 304-14 et du BOP national 183 ;

Subdélégations en cas d'absence ou d'empêchement est attribuée à :

- Mme Julie Martin, responsable de l'unité solidarité au sein du service solidarité, hébergement et logement, en cas d'absence ou d'empêchement de Mme Manon Sergeant, pour l'ordonnancement secondaire des recettes et des dépenses du budget de l'État sur les titres 3 et 6 des BOP régionaux 104, 157, 304-14 et du BOP national 183 ;

**Article 5** - Les agents dont les noms suivent sont habilités à valider les actes dans les applications Formulaires, Escalé et CHORUS-DT :

NOM	Chorus Formulaires : BOP	Escalé : BOP206	Chorus DT : BOP333
GUERIN Christine	104, 134, 157, 177, 183, 206, 303, 304, 333.	oui	oui
BARBOUX Alix	104, 134, 157, 177, 183, 206, 303, 304, 333.	oui	oui
ALLIE Francis	104, 134, 157, 177, 183, 206, 303, 304, 333.	oui	oui
BEFFARA Marcel	non	oui	non
BONNEAU Maryse	non	non	oui
GUILLAUME Bernard	304-17.	non	oui
JEAN-MARIE Corinne	non	non	oui
MARIAU Viviane	134, 206.	oui	non
MARTIN Julie	104, 157, 304-14, 183.	non	non
MASSON Karine	104, 157, 183, 303, 304-14.	non	non
SERGEANT Manon	104, 135, 157, 177, 183, 303, 304-14.	non	non
WECK Agnès	206, 333.	non	oui

**Article 6** – L'arrêté n°41-2017-07-03-004 du 3 juillet 2017 est abrogé.

**Article 7** – Le présent arrêté sera exécutoire à compter de sa publication au recueil des actes administratifs de la préfecture de Loir-et-Cher.

Fait à Blois, le 6 septembre 2017

Pour le préfet et par délégation  
la directrice départementale de la cohésion sociale  
et de la protection des populations,



Christine GUERIN

DDCSPP

41-2017-09-06-002

Subdélégation de signature au sein de la direction  
départementale de la cohésion sociale et de la protection  
des populations de Loir-et-Cher, en matière  
d'administration générale



Liberté • Égalité • Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE LOIR-ET-CHER

*Direction départementale de la  
cohésion sociale et de la protection  
des populations*

N°41-2017-09-

## ARRÊTÉ

**Objet : Subdélégation de signature au sein de la direction départementale de la cohésion sociale et de la protection des populations de Loir-et-Cher, en matière d'administration générale.**

La directrice départementale de la cohésion sociale et de la protection des populations de Loir-et-Cher,

Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et liberté des communes, des départements et des régions ;

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires, ensemble la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'État ;

Vu le décret n° 97-34 du 15 janvier 1997 modifié relatif à la déconcentration des décisions administratives individuelles ;

Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et les départements, notamment son article 43;

Vu le décret n° 2009-1484 du 3 décembre 2009 relatif aux directions départementales interministérielles ;

Vu le décret n° 2015-510 du 7 mai 2015 portant charte de la déconcentration ;

Vu le décret du 3 novembre 2016 nommant M. Jean-Pierre Condemine préfet de Loir-et-Cher, à compter du 21 novembre 2016 ;

Vu l'arrêté du Premier ministre du 21 mars 2017 nommant Mme Christine Guérin, inspectrice en chef de la santé publique vétérinaire, directrice départementale de la cohésion sociale et de la protection des populations de Loir-et-Cher ;

Vu l'arrêté ministériel du 31 mars 2011 portant déconcentration des décisions relatives à la situation individuelle des fonctionnaires et agents non titulaires exerçant leurs fonctions dans les directions départementales interministérielles ;

Vu l'arrêté préfectoral du 10 juillet 2015 portant organisation de la direction départementale de la cohésion sociale et de la protection des populations de Loir-et-Cher ;

Vu l'arrêté préfectoral n°41-2017-06-26-008 du 26 juin 2017 portant délégation de signature à Mme Christine Guérin, directrice départementale de la cohésion sociale et de la protection des populations de Loir-et-Cher, en matière d'administration générale ;

Vu l'arrêté préfectoral n°41-2017-07-03-003 du 3 juillet 2017 portant subdélégation de signature au sein de la direction départementale de la cohésion sociale et de la protection des populations de Loir-et-Cher, en matière d'administration générale ;

## ARRÊTE :

**Article 1** - En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Christine Guérin, directrice départementale de la cohésion sociale et de la protection des populations de Loir-et-Cher, subdélégation de signature sur l'ensemble des domaines techniques couverts par l'arrêté préfectoral n° 41-2017-06-26-008 du 26 juin 2017 est conférée à :

Mme Alix Barboux, directrice départementale adjointe, sous-directrice de la cohésion sociale,

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Christine Guérin et de Mme Alix Barboux, subdélégation de signature sur l'ensemble des domaines techniques couverts par l'arrêté préfectoral n° 41-2017-06-26-008 du 26 juin 2017 est conférée à :

M. Francis Allié, sous-directeur de la protection des populations.

**Article 2 – Subdélégation permanente de signature en matière d'octroi de congés et autorisations d'absences est attribuée à :**

- M. Francis Allié, sous-directeur de la protection des populations,
- Mme Agnès Weck, secrétaire générale,
- Mme Manon Sergeant, responsable de l'unité hébergement du service solidarité, hébergement et logement,
- M. Bernard Guillaume, chef du service jeunesse, sport et vie associative,
- M. Pascal Marteau, chef du service protection de l'environnement et des animaux de loisir,
- M. Alain Houchot, chef du service sécurité des productions agricoles et abattage,
- Mme Isabelle-Sophie Taupin, chef de service adjoint, chargé des abattoirs,
- Mme Viviane Mariau, chef du service sécurité et protection économique des consommateurs, pour tous les personnels placés sous leur autorité.

**Article 3** - Subdélégation permanente de signature en matière de déplacement des personnels est attribuée à :

- Mme Alix Barboux, directrice départementale adjointe, sous-directrice de la cohésion sociale,
- M. Francis Allié, sous-directeur de la protection des populations,
- Mme Agnès Weck, secrétaire générale,
- Mme Manon Sergeant, responsable de l'unité hébergement, du service solidarité, hébergement et logement,
- Mme Julie Martin, responsable de l'unité solidarité, du service solidarité, hébergement et logement,
- M. Bernard Guillaume, chef du service jeunesse, sport et vie associative,
- M. Pascal Marteau, chef du service protection de l'environnement et des animaux de loisir,
- M. Alain Houchot, chef du service sécurité des productions agricoles et abattage,
- Mme Isabelle-Sophie Taupin, chef de service adjoint, chargé des abattoirs,
- Mme Viviane Mariau, chef du service sécurité et protection économique des consommateurs,
- Mme Corinne Jean-Marie, gestionnaire CHORUS-Déplacements temporaires,
- Mme Maryse Bonneau, gestionnaire CHORUS-Déplacements temporaires.

**Article 4** - Mme Agnès Weck, secrétaire générale de la direction départementale de la cohésion sociale et de la protection des populations de Loir-et-Cher, est bénéficiaire d'une subdélégation permanente de signature pour les sujets relatifs à l'administration générale mentionnés à l'article 1 de l'arrêté préfectoral n° 41-2017-06-26-008 du 26 juin 2017 et pour les sujets relatifs à l'action sociale et la solidarité mentionnés à l'article 3, 3<sup>e</sup> alinéa, d, de l'arrêté préfectoral n°41-2017-06-26-008 du 26 juin 2017.

**Article 5** - M. Francis Allié, sous-directeur de la protection des populations, est bénéficiaire d'une subdélégation de signature permanente pour les sujets relatifs à la protection des populations mentionnés à l'article 2 de l'arrêté préfectoral n°41-2017-06-26-008 du 26 juin 2017.

Subdélégations permanentes de signatures dans leurs domaines de compétence sont attribuées à :

- M. Pascal Marteau, chef du service protection de l'environnement et des animaux de loisir, pour les sujets mentionnés à l'article 2 – 1<sup>er</sup> alinéa, b et f, et 4<sup>e</sup> alinéa de l'arrêté préfectoral n°41-2017-06-26-008 du 26 juin 2017 ;

- M. Alain Houchot, chef du service sécurité des productions agricoles et abattage, pour les sujets relatifs à la santé et à la protection des animaux et des végétaux mentionnés à l'article 2 –

latifs à l'environnement mentionnés à l'article 2 – 4<sup>e</sup> alinéa (pour les articles R413-25 à R413-39 du code de l'environnement uniquement) de l'arrêté préfectoral n° 41-2017-06-26-008 du 26 juin 2017 ;

- Mme Isabelle-Sophie Taupin, chef de service adjoint, chargée des abattoirs au sein du service sécurité des productions agricoles et abattage, en cas d'absence ou d'empêchement de M. Alain Houchot, pour les sujets relatifs à la santé et à la protection des animaux et des végétaux mentionnés à l'article 2 – 1<sup>er</sup> et 2<sup>e</sup> alinéas de l'arrêté préfectoral n°41-2017-06-26-008 du 26 juin 2017, et pour les sujets relatifs à l'environnement mentionnés à l'article 2, 4<sup>e</sup> alinéa (pour les articles R413-25 à R413-39 du code de l'environnement uniquement) de l'arrêté préfectoral n°41-2017-06-26-008 du 26 juin 2017 ;

- Mme Viviane Mariau, chef du service sécurité et protection économique des consommateurs, pour les sujets relatifs à la sécurité des produits et des prestations de service mentionnés à l'article 2, 1<sup>er</sup> alinéa et 2<sup>e</sup> alinéa de l'arrêté préfectoral n° 41-2017-06-26-008 du 26 juin 2017 et pour les sujets relatifs à la protection économique du consommateur mentionnés à l'article 2, 3<sup>e</sup> alinéa de l'arrêté préfectoral n°41-2017-06-26-008 du 26 juin 2017. En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Viviane Mariau, chef du service sécurité et protection économique des consommateurs, subdélégation est donnée à M. Alain Houchot, chef du service sécurité des productions agricoles et abattage et à Mme Isabelle-Sophie Taupin, chef de service adjoint, chargée des abattoirs au sein du service sécurité des productions agricoles et abattage, pour les sujets relatifs à la sécurité sanitaire des aliments mentionnés à l'article 2, 1<sup>er</sup> alinéa g, et 2<sup>e</sup> alinéa de l'arrêté préfectoral n° 41-2017-06-26-008 du 26 juin 2017 ;

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Francis Allié, sous directeur de la protection des populations, subdélégation de signature est attribuée à Mesdames Viviane Mariau, chef du service SPEC et Isabelle Sophie Taupin, chef de service adjoint SPAA, et Messieurs Alain Houchot, chef du service SPAA et Pascal Marteau, chef du service PEAL, pour mettre en œuvre la procédure transactionnelle du code rural et de la pêche maritime prévue à l'article 2-5° de l'arrêté préfectoral 41-2017-06-26-008 du 26 juin 2017 ;

**Article 6** - M. Francis Allié, Mme Viviane Mariau, M. Alain Houchot, M. Pascal Marteau, M. Antonin Caro et M. Frédéric Debailly sont bénéficiaires d'une subdélégation de signature en période d'astreinte pour l'ensemble des sujets relatifs à la protection des populations mentionnés à l'article 2 de l'arrêté préfectoral n°41-2017-06-26-008 du 26 juin 2017.

**Article 7** - Pour les sujets relatifs à la cohésion sociale mentionnés à l'article 3 de l'arrêté préfectoral n°41-2017-06-26-008 du 26 juin 2017, subdélégations permanentes de signature dans leurs domaines de compétence sont attribuées à :

- Mme Manon Sergeant, responsable de l'unité hébergement du service solidarité, hébergement et logement, pour l'ensemble des sujets relatifs au logement mentionnés à l'article 3, 2<sup>e</sup> alinéa et pour les sujets relatifs à l'action sociale et à la solidarité mentionnés à l'article 3, 3<sup>e</sup> alinéa, a, b, c de l'arrêté préfectoral n° 41-2017-06-26-008 du 26 juin 2017 ;

- Mme Julie Martin, responsable de l'unité solidarité du service solidarité, hébergement et logement, pour les sujets relatifs à l'action sociale et à la solidarité mentionnés à l'article 3, 3<sup>e</sup> alinéa a, b, c de l'arrêté préfectoral n° 41-2017-06-26-008 du 26 juin 2017 et en cas d'absence ou d'empêchement de Mme Manon Sergeant, responsable de l'unité hébergement du service solidarité, hébergement et logement, pour les sujets relatifs au logement mentionnés à l'article 3, 2<sup>e</sup> alinéa de l'arrêté préfectoral n°41-2017-06-26-008 du 26 juin 2017 ;

- M. Bernard Guillaume, chef du service jeunesse, sport et vie associative, pour les sujets relatifs aux associations, au sport, à la jeunesse et à l'éducation populaire, aux accueils collectifs de mineurs à caractère éducatif, aux éducateurs sportifs et aux établissements d'activité physique et sportive, mentionnés à l'article 3, 1<sup>er</sup> alinéa de l'arrêté préfectoral n°41-2017-06-26-008 du 26 juin 2017 ;

- Mme Lisbeth Ngouanet, déléguée aux droits des femmes et à l'égalité, pour les sujets relatifs aux droits des femmes mentionnés à l'article 3, 3<sup>e</sup> alinéa, e, de l'arrêté préfectoral n°41-2017-06-26-008 du 26 juin 2017;

**Article 8** - En cas d'absence ou d'empêchement de M. Bernard Guillaume, subdélégation de signature dans leurs domaines de compétence est attribuée à :

- Mme Françoise Créac'h, chargée du suivi des accueils collectifs de mineurs à caractère éducatif, pour les décisions mentionnées à l'article 3, 1<sup>er</sup> alinéa, c de l'arrêté préfectoral n°41-2017-06-26-008 du 26 juin 2017, relatives à l'instruction des déclarations d'accueils de mineurs à l'occasion des vacances scolaires, des congés professionnels et des loisirs d'une part et aux courriers actes et décisions administratives (dérogation, prorogation, validation des stages pratiques) relatives aux brevets d'aptitude aux fonctions d'animateurs et de directeurs en accueils collectifs de mineurs d'autre part

- Mme Catherine Bancquart, déléguée départementale à la vie associative, pour les sujets relatifs aux associations mentionnés à l'article 3, 1<sup>er</sup> alinéa, a et e, de l'arrêté préfectoral n°41-2017-06-26-008 du 26 juin 2017.

**Article 9** - L'arrêté n° 41-2017-07-03-003 du 3 juillet 2017 est abrogé.

**Article 10** - Le présent arrêté sera exécutoire à compter de sa publication au recueil des actes administratifs de la préfecture de Loir-et-Cher

Fait à Blois, le 6 septembre 2017

Pour le préfet et par délégation  
la directrice départementale de la cohésion sociale  
et de la protection des populations,



Christine GUERIN